

DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 13 avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire et en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19 au siège de la Communauté de communes en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le jeudi 07 avril 2022.

Présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Mickaël ROSE, Corine LECLERC, Magali SALUAUX, Laurence TOURNEUR, Manuel ROCHA GOMES, Murielle GILHARD, Annie LEROY, Nathalie FRANCAERT, Guillaume BOUTILLOT, Noël DEZ, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GRÉGOIRE.

Absents excusés :

Madame Sabrina DA CRUZ donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Madame Nina HUBERT donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël OUDIN
Madame Aurélie FAKATAULAVELUA donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCAERT

Absents non excusés :

Messieurs Laurent GOURNAIL, Maxime VARIN, Charley MEURILLON, Baptiste PHILIPPO

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Madame Laurence TOURNEUR se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 23 mars 2022

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 23 mars 2022 dispense la secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance du 23 mars 2022 a été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur le Maire a sollicité l'accord des membres présents pour le rajout de deux points supplémentaires : la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (ASEM), et la signature d'une convention de mise à disposition de services entre la Commune de Suippes et la Communauté de communes de la Région de Suippes. Ces rajouts ont été approuvés à l'unanimité.

Finances locales

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-001 : Approbation du compte de gestion budget principal exercice 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 175 000,00	2 793 255,00	4 968 255,00
Titres de recettes émis (b)	480 631,68	2 459 223,69	2 939 855,37
Réductions de titres (c)	13 889,66	568,00	14 457,66
Recettes nettes (d = b - c)	466 742,02	2 458 655,69	2 925 397,71
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 175 000,00	2 793 255,00	4 968 255,00
Mandats émis (f)	287 293,54	2 381 895,65	2 669 189,19
Annulations de mandats (g)		14 445,68	14 445,68
Dépenses nettes (h = f - g)	287 293,54	2 367 449,97	2 654 743,51
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	179 448,48	91 205,72	270 654,20
(h - d) Déficit			

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-002 : Adoption du compte administratif budget principal exercice 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 arrêté conformément aux tableaux ci-dessous et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	2 367 449,97
Recettes de fonctionnement	2 458 655,69
Résultat de fonctionnement de l'exercice	91 205,72
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de report de la section de fonctionnement N-1)	479 346,59
Résultat reporté (002) RF BP 2022	570 552,31
Investissement	
Dépenses d'investissement	287 293,54
Recettes d'investissement	466 742,02
Résultat d'investissement de l'exercice	179 448,48
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de report de la section d'investissement N-1)	417 870,06
Résultat reporté (001) RI BP 2022	597 318,54

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil au moment du vote comme la réglementation l'exige. Il laisse la présidence de la séance à Monsieur Manuel ROCHA GOMEZ.

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-003 : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal oui, l'exposé qui précède, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et investissement comme présenté ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SUIPPES 2022 AFFECTATION DU RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	
Résultat de l'exercice	91 205,72
Résultats antérieurs reportés (chapitre 002 du CA N-1)	479 346,59
TOTAL résultat à affecter (résultat de clôture)	570 552,31
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	179 448,48
Résultats antérieurs reportés (chapitre 001 du CA N-1)	417 870,06
SOLDE CUMULE	597 318,54
Solde des restes à réaliser d'investissement dépenses	0,00
Besoin de financement	néant
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2022	
Affectation - R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement 002	570 552,31
Report en investissement 001	597 318,54

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-004 : Vote du taux des 2 taxes 2022 :

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B DECIES du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des Taxes Foncières et de la Taxe d'Habitation perçues par la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-9,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B DECIES, 1636 B SEPTIES

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 17 février 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 qui fixe notamment le montant à attendre du produit de la fiscalité directe locale pour assurer le budget,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 06-04-2022.

Considérant que la loi de finances 2020 confirme la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers en 2020 (pour les 20% des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023 : 30% en 2021 65% en 2022 et 100% en 2023). Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des communes, la loi de finances prévoit le transfert aux communes dès 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés en 2017 et sur les bases fiscales 2020. Aussi, les communes ne pourront plus voter les taux de cette taxe. Cette réforme est sans incidence sur les propriétaires ou locataires des résidences secondaires et les logements vacants.

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales :

Taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux.

Considérant que lors de la commission finances du 06 avril 2022 les membres présents ont suggéré de maintenir les taux actuels. Les membres du conseil municipal approuvent la proposition de la commission des finances de maintenir les taux à l'identique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE ainsi qu'il suit le taux communal de chacune des taxes directes locales pour 2022 :

- ▶ Taxes foncière sur les propriétés bâties : 23.03%
- ▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1.57%

DIT que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2021 (état 1259 COM) à fournir par la Préfecture de la Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de la Marne.

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-005 : Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations de SuiPPes pour une somme totale de **104 945.00 €** répartie comme indiqué ci-dessous :

Président	Fonction dans l'association	ASSOCIATIONS	Propositions par la commission subventions 2022	Versement sur dossier Subvention exceptionnelle	TOTAL subvention BP 2022
Jacques DEBROYE	Président	CONCILIATEUR DE JUSTICE DE LA MARNE	125,00	125,00	250,00
Natacha BOUCAU	Présidente	MAISON POUR TOUS	8 100,00	8 100,00	16 200,00
Pierrick DELHAYE	Président	LES ARCHERS DE LA SUIPPE	270,00	270,00	540,00
Magali SALUAUX	Présidente	UNION MUSICALE DE SUIPPES	2 000,00	2 000,00	4 000,00
			3 700,00	3 700,00	7 400,00
TOMASINA Jocelyne	Président	LA COTERIE DU SOURIRE	325,00	320,00	645,00
LOUDIN Sylviane	Présidente	LA MI GYM	60,00	60,00	120,00
Martine BEAUGER	Présidente	OLYMPIC SUIPPAS	1 250,00	1 250,00	2 500,00
Catherine BOULOY	Présidente	CHORALE LA SOPPIA	550,00	550,00	1 100,00
Jean-Noel OUDIN	Président	LES AMIS DU VIEUX SUIPPES	120,00	120,00	240,00
David LEPINOIS	Président	ECOLE DE MUSIQUE	20 000,00	20 000,00	40 000,00
David LEPINOIS	Président	ORCHESTRE A L'ECOLE (primaire Jules Ferry)	11 500,00	0,00	11 500,00
Peggy VILAIN	Président	LES QUATRES SAISONS	750,00	750,00	1 500,00
LOUDART Jean-Michel	Président	LES AMIS DE L'ORGUE	1 500,00	1 500,00	3 000,00
Frédéric ROCTON	Président	CLUB CANIN SUIPPES	450,00	450,00	900,00
Christophe MALATRAY	Président	COS DE SUIPPES	1 150,00	1 150,00	2 300,00
Franck SALUAUX	Président	AMICALES DES SAPEURS POMPIERS DE SUIPPES	1 500,00	1 500,00	3 000,00
Marianne MARIDET	Présidente	SAVOIR IVOIRE	250,00	250,00	500,00
Eddy COLMART	Président	PEDALE SUIPPASE	1 125,00	1 125,00	2 250,00
Raynald TOMASINA	Président	SUIPPES ANIMATION	3 500,00	3 500,00	7 000,00
Laurence TIENNOT-HERMENT	Présidente	AFM TÉLÉTHON	0,00	0,00	0,00
Vivien BROCARD	Président	JEUNES SAPEURS POMPIERS CCRS JSP SPS	0,00	0,00	0,00
Danielle HAUTECOEUR	Présidente	FAMILLES RURALES de territoire entre SUIPPES et VESLE	0,00	0,00	0,00
Véronique DEVISE	Présidente	SECOURS CATHOLIQUE CARITAS France	0,00	0,00	0,00
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022			58 225,00	46 720,00	104 945,00
			104 945,00		

SITE	EFFECTIFS 2021/2022	coopérative annuelle 2022	classe Echec	Classe transplantée	USEP
MATERNELLE RENÉ THIERRY	64	1150	0	1 500,00	325,00
MATERNELLE JULES FERRY	102	1650	0	1 500,00	525,00
PRIMAIRE JULES FERRY	176	3670	1000	1 500,00	875,00
PRIMAIRE AUBERT SENART	119	2590	2000	1 500,00	600,00
TOTAL SUBVENTION 2022		9060	3000	6 000,00	2 325,00

Monsieur le Maire a mis en avant la volonté de la Communauté de communes de la Région de Suippes de contribuer en partie au financement de l'école de musique. Monsieur Manuel ROCHA GOMEZ fait remarquer que les choses évoluent dans le bon sens.

Madame Corine LECLERC s'interroge sur les modalités d'attribution de la subvention aux écoles pour les classes transplantées. Madame Natacha BOUCAU répond que l'attribution n'est pas automatique et se matérialise sur présentation de factures.

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-006 : Vote du budget primitif principal exercice 2022

Le Conseil Municipal ouï, l'exposé qui précède, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adopter dans son ensemble le budget primitif principal de l'exercice 2022 de la Commune de Suippes qui s'équilibre en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous, présentant chapitre par chapitre, le budget principal 2022.

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	Libellé	BP 2022	%	compte	libellé	BP 2022	%
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	570 552,31	19,18
chapitre D 011	Charges à caractère général	820 220,00	27,58	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	206 800,00	6,95
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 504 000,00	50,57	chapitre R 73	Impôts et taxes	589 000,00	48,51
chapitre D 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 442 642,69	48,51
chapitre D 042	Opération d'ordre de transfert entre section	258 000,00	8,68	chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	1,01
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	261 450,00	8,79	chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	2,52
chapitre D 66	Charges financières	8 000,00	0,27	chapitre R 76	Produits financiers	5,00	0,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	70 800,00	2,38	chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Chapitre D68	Dotations aux amortissements et provisions	26 530,00	0,89				
chapitre D 014	Atténuation de produit	25000,00	0,84	chapitre R 013	Atténuation de charges	60 000,00	2,02
Total Dépenses Fonctionnement		2 974 000,00	100,00	Total Recettes fonctionnement		2 974 000,00	100,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
chapitre D 040	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	1,07	chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	597 318,54	21,39
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	2,51	chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
chapitre D 20 (sauf le 204)	Immobilisations incorporelles	195 000,00	6,98	Chapitre R 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
chapitre D 204	Subvention d'équipement versées	165 000,00	5,91	chapitre R 040	Opération d'ordre de transfert entre section	258 000,00	9,24
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 390 000,00	49,79	chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	24 200,00	0,87
chapitre D 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	chapitre R 13	Subventions d'investissement	630 000,00	22,56
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	Chapitre R 16	Emprunt et dette	340 481,46	12,19
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	942 000,00	33,74	Chapitre 041	Opérations patrimoniales	942 000,00	33,74
Total Dépenses Investissement		2 792 000,00	100,00	Chapitre R 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
		2 792 000,00		Total Recettes Investissement		2 792 000,00	100,00

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-007 : Signature de convention d'objectifs entre la Commune de Suippes et l'école de musique

A l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante approuvent la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Suippes et l'école de musique.

Domaine et patrimoine

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-008 : Convention d'occupation du domaine public

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Suippes et la société BUTAGAZ, relative à la servitude de passage pour le réseau GAZ au niveau du lotissement « le Bois Patin ».

Fonction publique

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-009 : Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (ASEM)

A l'unanimité, un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (ASEM) à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00 a été créé à compter du 13 avril 2022. Cette création de poste est motivée par la réussite du concours d'ASEM par Madame Laurence LENISIO qui occupe déjà ce poste mais en qualité d'agent technique. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

DÉLIBÉRATION n° 2022-04-010 : Convention de mise à disposition de services entre la Commune de Suippes et la Communauté de communes de la Région de Suippes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant les besoins exprimés par la Communauté de communes de la Région de Suippes de bénéficier de la mise à disposition d'un agent technique de la commune pour intervenir sur les différents bâtiments intercommunaux. Les domaines d'intervention concernés sont l'électricité, la peinture et la plomberie.

Vu le projet de convention de mise à disposition de services entre la commune de Suippes et la Communauté de communes de la Région de Suippes dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Sur le rapport de Madame Nathalie FRAN CART,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Monsieur Manuel ROCHA GOMEZ demande si les travaux sont bien définis. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Informations et questions diverses :

Madame Natacha BOUCAU :

- Un inter centre avec le syndicat scolaire st-Rémy-sur-Bussy est prévu le jeudi 14 avril toute la journée.

Madame Sabine BAUDIER :

- Installation aire de fitness courant mai 2022.
- Parc Buirette : les bancs et les bambous vont être décaissés.
- Inauguration de l'espace sans tabac le 29/04 au matin.

Monsieur Jacques Bonnet

- La présélection de la Commune pour intégrer un jeu CIRCINO 51.

Monsieur Didier HEINIMANN

- Les travaux de réseaux humides au niveau du quai du midi vont débiter le 02/05.
- Lancement officiel du financement participatif pour les travaux de restauration de l'orgue

Madame Martine LORIN

- Accueil des ukrainiens : deux familles sont reçues à Suippes – des cours de français ont été mis en place – un stand couture sera présent à la brocante.

Madame Nathalie FRANCAERT

- Commission RH a eu lieu le 11/04 avec ordre du jour la validation de la note de service actant les trois dossiers étudiés (temps du travail, compte épargne temps et participation employeur à la complémentaire santé) et le lancement des dossiers à venir (Lignes directrices de gestion, protection des travailleurs isolés, télétravail, et régime indemnitaire).
- 1^{ère} réunion de préparation de la journée de découverte des métiers. Il a été suggéré de coupler cet évènement avec le forum des associations.

Monsieur le Maire

- Banque alimentaire : réunion avec le Président qui annonce son futur départ et le lancement d'une réflexion sur la création d'une épicerie sociale.
- Restitution de l'étude béguinage : deux types de profils : accession et location. Habitants Suippes (locatif) et habitants extérieurs (propriétaires). Un rdv est prévu avec le bailleur social « Nov habita » pour connaître leur politique en matière d'habitat séniors.
- 1^{ère} intervention des bureaux d'études missionnés par l'Etablissement Public Foncier Grand Est au niveau du bronze. La restitution est prévue fin juin.
- Etude bourg-centre : l'installation d'un village résidents est prévu début mai.

Monsieur Patrick GREGOIRE

- En tant que membre de la SEP, il sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation de la brocante

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (_27_)

Nombre de membres présents (_20_)

Nombre de suffrages exprimés.... (_23_)

VOTES : Pour..... (_)

Contre..... (_)

Abstentions..... (_)

Date de convocation : 7 AVRIL 2022.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, : 13 AVRIL 2022.

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le : 13 AVRIL 2022.

Les membres du Conseil Municipal,

M. COLLART François, **Maire**

M. BONNET Jacques, **1^{er} Adjoint**

Mme. BOUCAU Natacha, **2^{ème} Adjointe**

M. HEINIMANN Didier, **3^{ème} Adjoint**

Mme. BAUDIER Sabine, **4^{ème} Adjointe**

M. ROCHA GOMES Manuel

M. OUDIN Jean-Noël

Mme. LECLERC Corine

M. JESSON Jacques

M. GOURNAIL Laurent

Mme. GILHARD Murielle

Mme. TOURNEUR Laurence

Mme SALUAUX Magali

Mme. FRANCAERT Nathalie

M. ROSE Mickaël

M. BOUTILLOT Guillaume

Mme. DA CRUZ Sabrina

Mme. FAKATAULAVELUA Aurélie

M. VARIN Maxime

M. MEURILLON Charley

Mme. LEROY Annie

M. Noël DEZ

Mme. LORIN Martine

M. GREGOIRE Patrick

Mme. MORAND Valérie

Mme. HUBERT Nina

M. Baptiste PHILIPPO